

ARRETE N° 58 /2022

**OBJET : DELEGATION DE FONCTION / SIGNATURE A MONSIEUR PATRICK VORDONIS, 2EME ADJOINT AU MAIRE.**

**Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;**

**VU** le Procès-verbal général du scrutin du 28 juin 2020, portant renouvellement du Conseil Municipal ;

**VU** le Procès-verbal d'installation des membres du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18, et L.2122-20 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de donner délégation de fonction et de signature pour la période estivale à Monsieur Patrick VORDONIS, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**ARRETE**

**Article 1er :** Monsieur Patrick VORDONIS, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière est délégué pour signer, en lieu et place du Maire, concurremment avec lui, pour la période du 18 juillet au 24 juillet 2022, tous les actes et documents ayant trait aux domaines suivants :

- ✓ Petite Enfance, vie scolaire et activités périscolaires,
- ✓ Elections,
- ✓ Etat-Civil,
- ✓ Affaires générales (débit de boissons, affaires militaires, attestation accueil et/ou de départ pour les étrangers, sorties de territoire, titres de rattachement)
- ✓ Administration générale (notes, correspondances, certification exécutoire, ...)
- ✓ Autorisations délivrées dans le cadre du droit des sols,
- ✓ Infraction en matière d'urbanisme,
- ✓ Ordonnancement des dépenses et des recettes.

**Article 2 :** Monsieur Patrick VORDONIS est habilité à signer, en lieu et place du Maire, concurremment avec lui, et pour la période du 18 juillet au 24 juillet 2022, tous les actes et documents relatifs à la désignation portée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Maire et pourra être déféré au Tribunal Administratif dans les deux mois à compter de sa publication.

**Article 4 :** Copie du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet de Seine et Marne
- ✓ Monsieur le Procureur de la République près du TGI de Melun
- ✓ Madame la Trésorière Principal de Chelles
- ✓ Monsieur Patrick VORDONIS.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Le Maire,

Jean François VORDONIS.

